

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-116

Objet : modification de la grille tarifaire des produits en vente sur la boutique en ligne UCA ainsi que des modalités de réduction de ces tarifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Christophe ROUSSEAU, Directeur de la communication & marque

APPROUVE la modification de la grille tarifaire des produits en vente sur la boutique en ligne UCA ainsi que des modalités de réduction de ces tarifs, telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 23 voix pour et cinq abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **28**

Fait à Nice, le 22 octobre 2020

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-116**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : **- 4 NOV. 2020**

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Articles précédemment voté CA – Tarif modifiés à voter (en rouge)

- **Ecocup**
Prix de vente : 0,83€ HT
- **Bloc-notes + stylo**
Prix de vente : 2,08 € HT
- **Stylo**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Tour de cou + badge**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Clés USB (métal) 8Go**
Prix de vente : 9,58 € HT
- **Sac coton**
Prix de vente : 2,42€ HT
- **Sweat avec capuche**
Prix de vente : 29,17 € HT
- **Mug céramique :**
Prix de vente : 5,75 € HT
- **Mug isotherme :**
Prix de vente : 9,08 € HT
- **Gourde isotherme**
Prix de vente : 10,75 € HT
- **T-shirt ML :**
Prix de vente : 12,42 € HT
- **T-shirt MC :**
Prix de vente : 11,25 € HT
- **T-shirt MC seconde gamme :**
Prix de vente : 5,83 € HT
- **Polo homme :**
Prix de vente : 18,25 € HT
- **Sweat sans capuche :**
Prix de vente : 25,00 € HT
- **Maillot cycliste :**
Prix de vente : 108,33 € HT
- **Porte carte pour smartphone :**
Prix de vente : 2,92 € HT
- **Pin's :**
Prix de vente : 1,25 € HT
- **Marinière femme :**
Prix de vente : 21,25 € HT





Nouveaux articles à rajouter :

- **Cuissard cycliste Homme :**
Prix de vente : 58,34 € HT
- **Cuissard cycliste Femme :**
Prix de vente : 41,67 € HT

GAMME SPORT NIKE

RUNNING

Homme

- Débardeur : 22,50 € HT
- T-shirt Dri-Fit : 18,00 € HT
- Cuissard compression : 19,50 € HT
- Short Running : 25,75 € HT

Femme

- Débardeur : 19,25 € HT
- T-shirt : 16,25 € HT
- Short : 19,17 € HT

BOXE

- Short + Débardeur : 29,58 € HT

VOLLEY BALL

- Maillot : 32,50 € HT
- Short : 12,92 € HT

AMBASSADEUR

- Sweat capuche : 43,75 € HT
- Brassière femme : 20,83 € HT
- Nike Pro Icon Clash : 27,50 € HT

FOOTBALL

- Maillot : 29,58 € HT
- Short : 12,92 € HT
- Chaussettes : 5,42 € HT

HANDBALL

- Maillot : 29,58 € HT
- Short : 12,92 € HT

BASKET

- Maillot : 28,75 € HT
- Short : 20,83 € HT

SPORT DE RAQUETTE et SPORTSWEAR

- Polo : 22,92 € HT



BOUTIQUE UCA

Réductions des prix sur les produits proposés à la vente

1. Remises consenties

1.1. Ventés internes

L'objectif est de permettre aux directions et services, aux laboratoires, aux EUR instituts, aux écoles, ainsi qu'aux associations étudiantes, d'acquérir les vêtements et objets publicitaires au meilleur prix sans aucun délais de livraison (produits stockés à la com).

Outre le fait qu'elle simplifie grandement les démarches d'achat pour les entités citées ci-dessus, cette mesure à l'avantage d'éviter les initiatives non contrôlées d'utilisation du logo ou de la marque sur les vêtements et objets publicitaires nous garantissant ainsi une homogénéité de notre communication visuelle.

Nous proposons de revendre les vêtements et objets aux prix le plus bas possible en appliquant une remise sur le prix de vente HT de -30% sur les tarifs votés (*hors articles de sport sponsorisés c.f. paragraphe 2.2*)

1.2. Ventés dans des boutiques et commerces

L'objectif est de diffuser la marque « Université Côte d'Azur » dans des magasins et boutiques du centre-ville, aéroport, gares etc... Afin que le commerçant puisse réaliser une marge maximum, nous devons proposer un prix le plus attractif possible.

Nous proposons de revendre les vêtements et objets aux prix le plus bas possible en appliquant une remise sur le prix de vente HT de -30% sur les tarifs votés

2. Promotions consenties sur les ventes aux particuliers

Les ventes promotionnelles permettent de dynamiser nos ventes ou déstocker.

Elles permettent également de vendre à prix préférentiel les équipements sportifs dédiés aux usagers des clubs UCA

2.1. Ventés promotionnelles

Nous comptons tout au long de l'année des périodes propices aux ventes promotionnelles :

- JAE
- Accueil des nouveaux personnels
- Welcome Day étudiant
- Périodes de Noël
- Évènements sportifs
- Université d'été
- Rencontres internationales
- Périodes de soldes

Pourcentage de remise applicable sur l'ensemble du tableau en annexe et sous réserve qu'aucun article ne soit vendu à perte : de 5% à 30%

2.2. Remise pour équipements sportifs

Tout au long de l'année et sans périodes restrictives, nous souhaitons rendre applicable des remises conséquentes pour permettre aux membres des clubs UCA de s'équiper à un tarif très préférentiel.

En effet, certains sponsors, fabricants et/ou dépositaires d'une marque nous impose l'affichage d'un tarif de vente similaire à celui auquel est vendu leur gamme en magasin ou en ligne (cf : maillot cyclisme de la marque Café du cycliste, polos Nike...)

Pourcentage de remise applicable sur les articles de sport du tableau en annexe et sous réserve qu'aucun article ne soit vendu à perte : de 5% à 30%

Les montants de réduction de prix n'impliqueront jamais une vente à perte.